



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE



FEUILLE DE ROUTE « FORÊT DE LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE » : UNE ACTION COLLECTIVE POUR UNE FORÊT PROTEGEE ET PLUS RESILIENTE

Paris, le 1^{er} décembre 2022

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, a réuni ce jeudi 1^{er} décembre aux côtés de Christophe Béchu, ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, Olivier Klein, ministre délégué à la Ville et au Logement ainsi que Bérangère Couillard, secrétaire d'État chargée de l'Écologie, le Conseil supérieur de la forêt et du bois afin de lancer la feuille de route forêt de la planification écologique.

Chantier prioritaire de la planification écologique **France Nation Verte** lancée par la Première ministre le 21 octobre, la feuille de route forêt vise à repenser la forêt de demain, sous toutes ses composantes, de l'amont à l'aval. Elle fixe cinq axes de travail, élaborés notamment à partir des 25 mesures issues des Assises de la forêt qui se sont tenues entre octobre 2021 et mars 2022 :

- Mieux prévenir les risques et lutter contre les incendies ;
- Adapter la forêt au changement climatique ;
- Gérer durablement les forêts ;
- Restaurer et préserver la biodiversité, les services écosystémiques et les sols des forêts ;
- Structurer et développer la filière pour mieux valoriser les produits bois.

1/ Un an après les conclusions des Assises, toutes les mesures sont lancées et trouvent une traduction concrète, avec notamment :

- la poursuite du financement de l'État, initié en 2021, pour reconstituer et adapter les forêts face au changement climatique ;
- l'installation d'une nouvelle commission scientifique dédiée aux essences d'avenir ;

- le soutien financier aux investissements dans la filière graines et plants, maillon pivot du renouvellement forestier ;
- le déploiement des projets d'investissement dans les entreprises de transformation du bois soutenu par l'Etat à hauteur de 42 millions d'euros dans le cadre de France Relance ;
- le développement de la contractualisation des ventes de bois issues des forêts domaniales ;
- l'acquisition et la mise à disposition de données Lidar haute résolution pour mieux connaître nos forêts ;
- le renforcement des actions de sensibilisation des publics scolaires sur les enjeux forestiers. Ce déploiement va se poursuivre.

2/ Par ailleurs, dans la continuité des annonces du Président de la République du 28 octobre dernier, un travail d'élaboration d'**une stratégie pluriannuelle de renouvellement et d'adaptation des forêts face au changement climatique** est lancé. Il s'agit de traduire l'ambition de planter 1 milliard d'arbres et de renouveler 10% de la forêt. Ce travail associera l'ensemble des acteurs concernés et viendra définir les surfaces concernées, la dynamique, les essences à utiliser, les financements à mobiliser, en particulier les conditions aux financements publics dédiés et les conditions de réussite à réunir.

3/ Un groupe de travail va également être installé pour identifier les freins et leviers pour augmenter la part de forêt privée disposant d'un document de gestion forestière, reprendre en main les biens vacants et sans maître, lutter contre le morcellement de la forêt privée et regrouper la gestion.

4/ Enfin, une attention particulière sera consacrée aux forêts d'outre-mer et à leurs spécificités avec la réunion début 2023 de la commission consultative sur les forêts d'outre-mer de l'ONF.

Pour accompagner et accélérer le déploiement de ces mesures, le gouvernement a mobilisé le dispositif France 2030. Plusieurs nouveaux lauréats ont ainsi été annoncés par les ministres, en lien avec le Secrétaire général pour l'investissement. Ce sont ainsi plus de 170 M€ de crédits mobilisés par l'Etat pour soutenir les investissements de capacité et de compétitivité dans l'industrie du bois, et notamment accompagner le développement des usages du bois dans le cadre de la décarbonation de l'économie française. Les appels à projets se poursuivent avec de nouvelles relèves prévues en 2023.

Deux nouveaux appels à projets seront prochainement lancés venant concrétiser les suites données à ces Assises.

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire Marc Fesneau a déclaré :

« Notre feuille de route est claire pour la forêt et le bois avec la mise en œuvre des mesures issues des Assises de la forêt et du bois, qui se déclinent aujourd'hui opérationnellement et les travaux complémentaires lancés par le Gouvernement dans le cadre de la planification écologique et en cohérence avec les objectifs fixés par le Président de la République. Nous avons une ambition pour cette filière forêt-bois, au cœur des défis du changement climatique et de souveraineté. Nous devons pour cela lui donner de la visibilité et de la cohérence dans l'action publique et l'accompagner dans ses efforts de structuration. »

Le ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, Christophe Béchu a déclaré :

« Le Gouvernement porte une action forte pour la forêt française. Je souhaite que cette action soit partagée avec l'ensemble des acteurs de la filière, afin d'adapter nos forêts à la réalité climatique de la France du XXI^{ème} siècle. Le réchauffement climatique s'impose à nos forêts ; nous devons y mettre plus de biodiversité, replanter des espèces plus adaptées aux climats

chauds et secs, transformer nos modèles de gestion, pour que la forêt redevienne un espace de stockage de carbone nécessaire au respect des engagements climatiques de la France. »

Le Ministre chargé de l'Industrie Roland Lescure a déclaré :

« La filière bois sera un acteur clé de la transition écologique de l'industrie française. C'est d'abord un matériau clé en substitution de produits carbonés et nous devons donc en développer la transformation sur le territoire national. C'est aussi une source de biomasse à travers le bois déchet qui est à la fois une source de chaleur haute température indispensable dans les procédés industriels et un intrant pour la biochimie de demain. C'est pourquoi le nouveau plan forestier que nous allons élaborer dans le cadre de France Nation Verte sera aussi et surtout un plan industriel. Je m'y engagerai pleinement. »

Le ministre délégué à la Ville et au Logement Olivier Klein a déclaré :

« La filière forêt-bois est un levier puissant pour décarboner notre économie et accélérer la transition environnementale. Nous avons de nombreux défis à relever ensemble : construire des bâtiments en structure bois peu émetteurs de carbone, produire du bois de construction français de qualité, mieux structurer la filière et enfin renforcer notre outil industriel. De l'amont à l'aval, à nous d'amplifier collectivement ces ambitions. »

Bérangère Couillard, secrétaire d'État chargée de l'Écologie a déclaré :

« Le gouvernement est fortement engagé pour la protection de la biodiversité en forêt. Nos forêts sont le premier réservoir de biodiversité terrestre, et cette feuille de route confirme l'engagement du gouvernement sur le sujet. L'adaptation des forêts au changement climatique et le développement de notre filière bois sont deux axes majeurs de cette planification écologique portée par la Première Ministre. Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 passera par des puits de carbone adaptés aux climats plus chauds et secs, et avec une biodiversité préservée. Nous y travaillons collectivement. »

Contacts presse

Service de presse de M. Marc FESNEAU

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

[01 49 55 59 74](tel:0149555974)

Service de presse de M. Christophe BÉCHU

secretariat.communication@ecologie.gouv.fr

01 40 81 78 31

Service de presse de M. Roland LESCURE

presse@industrie.gouv.fr

[01 53 18 43 18](tel:0153184318)

Service de presse de M. Olivier KLEIN

secretariat.boubekeur@ville-logement.gouv.fr

[01 40 81 14 47](tel:0140811447)

Service de presse de Mme Bérangère COUILLARD

presse@ecologie.gouv.fr

01 40 81 98 92